

25 septembre 2019 - 14:14

Signature d'une Convention de partenariat entre le Syndicat des Indépendants (SDI) et la Banque de France



(BDF) Le 24 septembre, la Banque de France et le **Syndicat des indépendants** (SDI) ont signé une Convention de partenariat au titre de deux dispositifs pilotés par la Banque de France : les correspondants TPE et la Médiation du crédit aux entreprises.

Le développement des Très Petites Entreprises (TPE) constitue un enjeu majeur pour la croissance, l'emploi et la vitalité du tissu économique français. L'accompagnement de ces structures durant les différentes phases de leur cycle de vie est souvent nécessaire pour assurer leur pérennité.

Ce partenariat s'inscrit dans cette perspective et vise

précisément à valoriser l'esprit d'entreprendre, soutenir les entreprises dans leur développement et dans la prévention des difficultés. Cette convention, qui rassemble, du côté de la Banque de France, pour la première fois, le dispositif des correspondants TPE et de la Médiation du crédit, contribuera à faciliter l'accompagnement des entrepreneurs en recherche de solutions.

Les correspondants TPE départementaux de la Banque de France ont en effet pour mission d'orienter les chefs d'entreprise vers les organismes les plus adaptés pour répondre à leurs interrogations. Ces orientations sont réalisées vers des interlocuteurs bien identifiés des organismes de financement (classiques et participatifs), organismes de cautionnement, chambres consulaires, réseaux associatifs, professions du chiffre et juridiques, administrations... Le **Syndicat des Indépendants** fait désormais partie des réseaux professionnels partenaires de la Banque de France, dans le cadre de ce dispositif, au même titre que d'autres organisations patronales.

La suite sur banque-france.fr